

## Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Présente	
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Présente	
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Présente	
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Présente	
9	FOUGERAY	Raymonde	Présente	
10	LECOMTE	Henri	Excusé	Donne pouvoir à M. Dominique Toscani
11	MUTEL	Jean-Robert	Présent	
12	BANSSE	Nelly	Présente	
13	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
14	DUVAL	Georges	Absent	
15	BLANCHARD	Michel	Présent	
16	KUSNIK	Jean-François	Excusé	Donne pouvoir à M. Gérard Petitjean Lucas
17	DECAEN	Christophe	Présent	
18	PRUNIER	Thierry	Excusé	
19	CAMPAGNARO	Marianne	Excusée	Donne pouvoir à Mme Alice Campagnaro
20	DECAEN	Karima	Absente	
21	DONIUS	Marie-Laure	Excusée	Donne pouvoir à Mme Marie-Anne Dos Santos
22	MEUSNIER	Amélie	Présente	
23	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Présent	
24	PILLAC	Patrice	Excusé	
25	FORET	Frédéric	Excusé	
26	LE TROADEC	Pierre	Présent	
27	LEMAITRE	Yvette	Absente	
28	LEVASSEUR	Yann	Absent	
29	HEUDRON	Hervé	Présent	

Secrétaire de séance **Madame Christiane Toscani**.

### 1. Délibération 2024/37 – Rapport 001

#### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024 est approuvé à la majorité : 1 « contre » et 21 « pour ». Le vote « contre » concerne l'adoption de la motion contre l'implantation de l'antenne.

## **2. Délibération 2024/38 – Rapport 002**

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 06 juillet et le 11 octobre 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

A noter cependant que la décision 2024/22 concerne le CCAS et non la ville.

---

## **3. Délibération 2024/39 – Rapport 003**

### **MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX**

Suite à la publication du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale est institué en remplacement de l'existant. Ce nouveau régime repose ainsi sur la nouvelle une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe obligatoire et d'une part variable obligatoire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant. Il s'agit d'un vote de principe de mise en place.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

## **4. Délibération 2024/40 – Rapport 004**

### **RECOURS AU BENEVOLAT - CONVENTION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS**

La médiathèque municipale Monique Pigeon souhaite formaliser et encadrer les actions des bénévoles qui contribuent à ses activités, notamment en assurant leur collaboration avec les bibliothécaires et en clarifiant leurs droits et devoirs. Afin d'assurer une collaboration harmonieuse et efficace, il est proposé d'établir une convention de bénévolat définissant les engagements réciproques entre les bénévoles et la collectivité.

Une réflexion sur la mise en place d'une convention de prêt avec des particuliers pour des expositions longue durée est également à réfléchir.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

## **5. Délibération 2024/41 – Rapport 005**

### **URBANISME - PERMIS DE DIVISER POUR LES PARTICULIERS**

La Communauté de Communes des Sablons, compétente en matière de logement, a inscrit dans son Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 5 mars 2020, la réhabilitation du parc privé ancien, avec un focus sur la lutte contre l'habitat indigne, incluant le contrôle des divisions de logements pouvant générer des conditions de vie indécentes.

Le Code de la Construction et de l'Habitation permet aux intercommunalités de mettre en place un permis de diviser, imposant une autorisation préalable pour la division d'un bien immobilier en plusieurs logements, afin de garantir leur décence et éviter les logements insalubres résultant de divisions non conformes.

Il est proposé d'approuver la mise en place du permis de diviser sur tout le territoire communal, pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les divisions immobilières non conformes. Ce dispositif constituera un outil essentiel pour garantir un cadre de vie décent et protéger les quartiers des logements inadaptés. Les services municipaux sont à disposition pour accompagner la mise en œuvre de ce projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

## 6. Délibération 2024/42 – Rapport 006

### PRESENTATION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOURVABLES

Conformément aux obligations légales, le conseil municipal doit approuver la présentation en non-valeur de titres irrécouvrables. Une liste de créances irrécouvrables, pour un total de 637,70 €, est soumise à délibération. Un mandat sera émis au compte 6541, selon la liste n°5583590031 de 2024. Un mandat de 410,00 € sera émis au compte 65888 pour corriger une discordance comptable liée à l'application HELIOS avant 2010.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

Le vendredi 18 octobre 2024

**Monsieur Dominique Toscani**

Maire de Bornel

**Madame Christiane Toscani**

Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance

